

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-348 DU 28 AOUT 1998

Chargeant **Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN**,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la
Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim
de **Monsieur Kolawolé A. IDJI**, Ministre des
Affaires Etrangères et de la Coopération, pour
compter du 28 Août au 5 Septembre 1998.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 98-345 du 24 août 1998 chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE, Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi de l'intérim du Président de la République pour compter du 24 Août 1998.

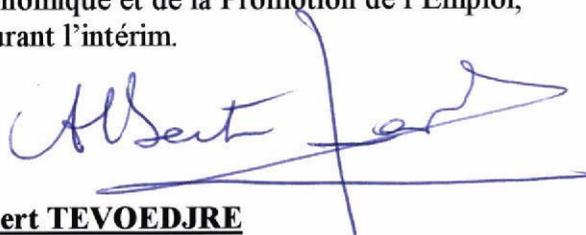
DECRETE

Article 1er : Pour compter du 28 Août 1998, **Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de **Monsieur Kolawolé A. IDJI** ;

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 AOUT 1998

Pour le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
absent, le Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion de l'Emploi,
assurant l'intérim.



Albert TEVOEDJRE

Ampliations : PR 6 - AN4 - CC2 - CS2 - CES2 - HAAC2 - MAEC4 -
MJLDH4 - SGG4- Autres Ministres 18 - Départements 6 - JORB 1